



Écho des villes

Une charte de la vie nocturne à Lille

Désormais, en s'engageant dans le cadre de la charte de la vie nocturne, les établissements lillois, qu'il s'agisse de bars ou encore de discothèques, ont la possibilité de disposer d'autorisations de fermetures plus tardives : trois heures pour les bars et huit heures pour les discothèques.



Nous saluons également l'initiative du Syndicat d'Hygiène de la Région Havraise qui mène depuis janvier 2002 une politique de lutte contre les nuisances sonores et a élaboré deux chartes «agglomération paisible» à destination des restaurants et établissements de nuit et à l'intention des dancings et des discothèques.

Lille est une ville jeune, accueillant une importante population étudiante. Ville centre d'une métropole de plus d'un million d'habitants, Lille a acquis une dimension touristique et une attractivité accrues, grâce notamment au dynamisme de ses acteurs économiques. La vie nocturne tient une place de plus en plus prépondérante dans la notoriété et l'animation lilloises. Pour tirer le meilleur parti de ce mouvement, les partenaires en présence souhaitent formaliser les règles de fonctionnement de cette vie nocturne, afin de prévenir toute dérive au regard de l'activité concernée. L'enjeu est d'importance puisqu'il s'agit de concilier les intérêts souvent divergents des exploitants et des riverains.

La présente charte a ainsi vocation à décliner les règles régissant les activités des exploitants des établissements de vie nocturne. L'adhésion à cette charte peut conduire, sous réserve de l'obtention de l'autorisation préfectorale, à bénéficier, selon la nature de l'établissement, d'une dérogation aux horaires du régime général de fermeture fixés à minuit, une heure les nuits du vendredi au samedi et du dimanche au lundi, deux heures les nuits du samedi au dimanche et les veilles et jours de fêtes à caractère général. Elle a également pour objectif d'inciter les professionnels, avec l'aide des pouvoirs publics, à mettre

en œuvre des actions de lutte contre l'insécurité routière, la discrimination, la toxicomanie, l'alcoolisme et le tapage à l'extérieur des établissements.

Cette charte concerne près de 120 établissements et couvre un périmètre bien défini dans un rayon limité : Vieux-Lille, Masséna-Solférino et Gambetta. En ce qui concerne le bruit, les instigateurs de la charte espèrent qu'en fermant plus tard, les clients des établissements de nuit échelonneront leur départ et qu'ainsi il y aura moins de nuisances pour les riverains.

D'autres villes n'ont pas à ce jour de charte. Mais, comme Mulhouse, elles communiquent sous forme d'affichettes ou de sous-bocks incitant les consommateurs à rester calmes.

Viry-Chatillon dit «Chuuut !... le bruit»

Depuis plusieurs années déjà, la Ville de Viry-Chatillon a placé l'amélioration du cadre de la vie quotidienne au cœur de ses préoccupations. La préservation et la recherche d'un environnement toujours plus agréable, pour aujourd'hui comme pour demain, en est une dimension importante : entretien et rénovation

